

3AMMO
Société Civile
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 39 avenue du Général Leclerc
92 100 BOULOGNE BILLANCOURT
RCS NANTERRE : 813 540 986

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2021

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
Le 7 Octobre**

L'an deux mille vingt et le sept octobre, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Gérant :

- Monsieur Amer ASSI, propriétaire de 50 parts, numérotées 1 à 50
- Monsieur Mohamed ALI, propriétaire de 50 parts, numérotées 51 à 100

Total égal au nombre de parts composant le capital social, ci.....100 Parts

L'assemblée est présidée par Monsieur Mohamed ALI, en qualité de Co-Gérant.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions extraordinaires conformément aux dispositions légales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le projet des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée ;
- un exemplaire des statuts.

Conformément aux dispositions réglementaires, le texte des résolutions et le rapport de la gérance ont été tenus au siège social à la disposition des associés où ils ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée donne acte au Président de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation d'apport des titres de la Société détenus par Monsieur Mohamed ALI à la Société ETINCELLES,
- Agrément d'une nouvelle associée,
- Modifications consécutives des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La discussion est ensuite ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

MA 

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de Monsieur Mohamed ALI d'apporter les 50 parts lui appartenant dans la Société à la Société ETINCELLES, Société CIVILE en cours de constitution, ayant son siège social 769 avenue du Général Leclerc 92 100 BOULOGNE BILLANCOURT, donne son agrément et autorise Monsieur Mohamed ALI à réaliser cet apport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sous réserve de la réalisation de cet apport cité en première résolution, agréé la société ETINCELLES en qualité de nouvelle associée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, suite à la deuxième résolution et sous réserve de son exécution, décide que sera modifié l'article 7 des statuts ainsi qu'il suit :

Le capital social est fixé à MILLE Euros (1 000 Euros). Il est divisé en 100 parts de 10 Euros chacune, lesquelles sont attribués comme suit :

- à Monsieur Amer ASSI, 50 parts sociales numérotées 1 à 50
- à la Société ETINCELLES, 50 parts sociales numérotées 51 à 100

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

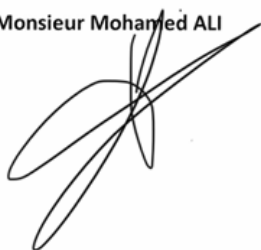
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

MA

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Monsieur Mohamed ALI

A stylized handwritten signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Monsieur Amer ASSI

A handwritten signature featuring a large, sweeping loop at the top, followed by a series of smaller, more intricate strokes.

MA A